

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Par arrêté, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 janvier 2025 à 9h00 au jeudi 27 février 2025 à 17h00.

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Marseille est constituée comme suit : M. Jean-Pierre PERRIN (Président), M. Philippe MAGNUS et M. Laurent MOREAUX (membres titulaires), et Mme Caroline CERRATO et M. Philippe BOURDELON (membres suppléants)

Le siège de l'enquête publique est situé à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Division Aubagne au 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier du dossier sous forme numérique :
  - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://ampmetropole.fr/plu>
  - Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod2>
  - Sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur les 4 lieux d'enquête équipés, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : au siège de l'enquête publique et au sein des 12 communes concernées, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, mentionnés dans le tableau ci-après.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 :
  - Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod2>
  - Par courrier électronique : [enquetepublique-pae-plui-mod2@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetepublique-pae-plui-mod2@mail.registre-numerique.fr)
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau ci-dessous ;
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (cachet de la poste faisant foi), à : M. Jean-Pierre PERRIN - Président de la commission d'enquête relative à la modification n°2 du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est : BP 48014 – 13567 MARSEILLE Cedex 02
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- Direction Générale Déléguee Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Aubagne : 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE

Autorités compétentes pour statuer et prendre des décisions au terme de l'enquête :

- L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes membres. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

- L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- ✓ Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.ampmetropole.fr/plu> ;
- ✓ Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod2> ;
- ✓ A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguee Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Aubagne : 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE ;
- ✓ En Préfecture des Bouches-du-Rhône : Place Félix Baret – 13006 MARSEILLE ;
- ✓ En préfecture du Var : Boulevard du 112<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie – 83070 TOULON.

Liste des sites d'accueil du public :

LIEUX	ADRESSE	Consultation du dossier et accès au registre d'enquête	Dates et horaires des permanences de la Commission d'Enquête	LIEUX	ADRESSE	Consultation du dossier et accès au registre d'enquête	Dates et horaires des permanences de la Commission d'Enquête
Métropole Aix-Marseille-Provence Direction Urbanisme Secteur Sud-Est	Division Urbanisme Aubagne : 932 Av. de la Fleuride ZI des Paluds 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 28/01/25 : 9h - 12h Jeudi 27/02/25 : 14h - 17h	LA DESTROUSSE	Hôtel de Ville Place de la Mairie D 96 13112 LA DESTROUSSE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 15h à 18h Dossier et registre papier	Mercredi 19/02/25 : 15h - 18h
AUBAGNE	Services Techniques : 180 Tr. de la Vallée 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h30 Dossier et registre numérique et papier	Mardi 04/02/25 : 8h - 12h Mercredi 12/02/25 : 13h30 - 16h30 Jeudi 20/02/25 : 8h - 12h	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	Hôtel de Ville 14 Bd de la Gare 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h30 Dossier et registre numérique et papier	Vendredi 31/01/25 : 8h30 - 12h
AURIOL	Hôtel de Ville 1 Place de la Libération 13390 AURIOL	Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 17h Mardi : fermeture à 18h Dossier et registre papier	Lundi 10/02/25 : 13h30 - 17h	PEYPIN	Hôtel de Ville Rue de la République 13124 PEYPIN	Lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h - 17h Vendredi : 8h30 - 12h / 13h - 16h Dossier et registre papier	Mercredi 29/01/25 : 8h30 - 12h Mercredi 26/02/2025 : 13h - 17h
BELCODENE	Hôtel de Ville Av. du Garlaban 13720 BELCODENE	Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 15h - 17h Dossier et registre papier	Mardi 04/02/25 : 15h - 17h	ROQUEVAIRE	Hôtel de Ville Avenue des Alliés 13360 ROQUEVAIRE	Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h30 Dossier et registre papier	Vendredi 7/02/25 : 8h - 12h
CADOLIVE	Hôtel de Ville 1 Place du Comte Armand 13950 CADOLIVE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 18h Samedi : 8h30 - 12h Dossier et registre papier	Mercredi 26/02/25 : 8h30 - 12h	SAINT-SAVOURNIN	Hôtel de Ville 33 Av. Pierre Dubois de Jancigny 13119 SAINT-SAVOURNIN	Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30 Mercredi : 9h - 12h Dossier et registre numérique et papier	Lundi 17/02/25 : 9h - 12h
CUGES-LES-PINS	Hôtel de Ville Place Stanislas Fabre 13780 CUGES-LES-PINS	Du lundi au jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h Vendredi : 8h - 12h Dossier et registre papier	Jeudi 06/02/25 : 13h30 - 17h	SAINT-ZACHARIE	Hôtel de Ville 1 Cours Louis Blanc 83640 SAINT-ZACHARIE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 18h Dossier et registre papier	Vendredi 14/02/25 : 8h30 - 12h
LA BOUILLADISSE	Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE	Du lundi au jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30 Vendredi : 13h30 - 17h30 Dossier et registre papier	Jeudi 30/01/25 : 8h - 12h Mardi 25/02/25 : 13h30 - 17h30				